

L'hon. M. CRERAR: Dans quelle situation nous trouvions-nous, à l'entrée en fonctions de la nouvelle commission du blé, le 3 décembre? La Canadian Co-operative Wheat Producers Limited, dirigée par M. McFarland de 1930 à 1935, avait en main 200 millions de boisseaux et de contrats de prise de livraison de blé. Elle devait aux banques non des millions, mais des dizaines de millions de dollars, avance garantie par le gouvernement dirigé par mon très honorable ami. Mon très honorable ami prétendra-t-il le moins que, lors de la constitution de la nouvelle commission du blé, il fallait laisser cette immense quantité de blé entre les mains de la coopérative sans le moindre contrôle de l'Etat, bien que la garantie de l'Etat fût en jeu?

Le très hon. M. BENNETT: Il prescrit par statut qu'il serait acquis.

L'hon. M. CRERAR: Soit. C'est précisément ce que nous avons fait le 2 décembre alors que l'entente a été conclue avec la commission du blé. Mon très honorable ami s'en vient aujourd'hui nous dire: "Vous l'avez pris en charge lorsque le prix était de 84½c. le 2 décembre," et il cite le témoignage de M. Murray afin de démontrer que tout le blé n'a été livré à la commission que quelques jours après cette date.

Le très hon. M. BENNETT: Pas du tout!

L'hon. M. CRERAR: C'est la vérité. De par la nature même des choses, il ne pouvait pas être livré le 2 décembre, mais l'entente avec la Co-operative Wheat Producers fut conclue le 2 décembre et le prix fut fixé à compter de cette date.

Il était nécessaire, pour une autre raison, que la commission du blé eût la haute main sur ce blé. Elle faisait des ventes de blé et lorsque mon très honorable ami critique le Gouvernement à cause de cette décision et la commission pour avoir pris livraison du blé ce jour-là, c'est comme s'il prétendait que ce blé aurait dû être laissé en la possession de la Co-operative Wheat Producers, auquel cas le Gouvernement n'avait pas la moindre autorité quant à ce qu'on en ferait.

Le très hon. M. BENNETT: Il prescrit tout à fait le contraire.

L'hon. M. CRERAR: C'est pourquoi nous avons insisté pour que la Co-operative Wheat Producers s'engageât à livrer le blé à la commission du blé tel que prescrit par la loi, et la date de livraison fut fixée au 2 décembre. Mon très honorable ami fait grand étalage du fait que le prix a monté pendant quelque temps par la suite, il parle d'une perte et met le poing sous le nez du ministre des Finances...

Le très hon. M. BENNETT: Mais non, il est trop éloigné pour cela.

L'hon. M. CRERAR: Soit, pour parler métaphoriquement, je dirai qu'il met le poing sous le nez du ministre des Finances en disant "Vous avez accru cette perte". Quelle absurdité: si, de la sorte, il y a eu une réduction de la garantie accordée par le Gouvernement à la Co-operative Wheat Producers, le compte de la commission du blé se trouvait proportionnellement accru, ou *vice versa*. Mais, en dernier ressort, la perte subie par le Gouvernement ne varie pas d'un seul sou. Mon très honorable ami le sait fort bien; personne ne le sait mieux que lui.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout. C'est exactement le contraire du point que je cherche à élucider.

L'hon. M. CRERAR: Mon très honorable ami n'a certainement pas réussi à se faire comprendre des membres du comité.

Le très hon. M. BENNETT: Oh! le comité sait à quoi s'en tenir.

L'hon. M. CRERAR: Allons un peu plus loin. Mon très honorable ami critique dans cette Chambre la politique suivie par la présente commission du blé inaugurée par le présent régime. Maintenant...

Un MEMBRE: Parlez plus fort.

L'hon. M. CRERAR: Je crois que les membres du comité m'entendent très bien. Maintenant, quel était ce programme? Lors de notre avènement à la direction des affaires, nous avons constaté que la Co-operative Wheat Producers avait en main plus de 200 millions de boisseaux de blé sur lesquels le gouvernement avait accordé une garantie. En réalité, le report sur la récolte de 1935 s'établissait à au delà de 214 millions de boisseaux de blé, au premier d'août. En sus de cela nous avions la récolte de 1935. Si mon très honorable ami avait été à la direction des affaires et qu'il eût eu son mot à dire au cours des sept derniers mois, il est probable qu'il aurait encore ces 200 ou 225 millions de boisseaux de blé sur les bras. Pour quelle raison? Pour la bonne raison que si la cote du blé avait monté, il aurait, ou plutôt, M. McFarland aurait relevé le prix encore davantage. Voilà précisément la politique que l'on a suivi par le passé et les faits le démontrent. Voilà pourquoi notre blé ne s'est pas vendu. De plus, pourquoi cette perte se monte-t-elle au chiffre mentionné ici?

Je fournirai à mon très honorable ami et au comité d'autres renseignements à ce sujet. Il prend la cote au mois de mai 1935 et il déclare que le blé de mai, au 31 mai 1935